

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 février 2017

Convocation du 01/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU
de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON

DCM 2017-10

Restaurant scolaire

Le Maire présente le renouvellement du prix des repas du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018 fixé par Sodexo :

* Repas 5 composants : 3.31 €

* Repas sans gluten : 3.82 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de renouveler le prix des repas du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018 comme suit :

* Repas 5 composants : 3.31 €

* Repas sans gluten : 3.82 €

* Repas de dernière minute : 4.31 €

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/02/2017
Et de la publication, le 14/02/2017

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/02/2017

Le Maire,
F. STEPHAN

 